



COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES

# Informations pratiques 2023 – 2024



## Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil  
Case postale 1  
1934 Le Châble VS

027 564 66 88  
enfance@valdebagnes.ch

Sur rendez-vous

## Aux Moussaillons

Crèche & UAPE  
Route de Montagnier 55  
1934 Le Châble VS

027/777 11 86  
moussaillons@valdebagnes.ch

*Conseillère communale  
Directeur opérationnel  
Coordinatrice structures d'accueil  
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack  
Matthieu Moulin  
Sabrina Pralong  
Marie Besse*

# INFORMATIONS GENERALES

## Fermetures annuelles

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant dans une autre structure d'accueil, selon contrat de base et pour autant qu'il reste des disponibilités, via MonPortail un mois à l'avance.

Eté 2024 : 15.07.2023 au 04.08.2023 (3 semaines)

## Jours fériés 2022/2023 :

1 <sup>er</sup> août 2023.....	<i>Fête Nationale</i>	19 mars 2024.....	<i>St Joseph</i>
15 août 2023.....	<i>Assomption</i>	29 mars au 1 avril 2024.....	<i>Pâques</i>
1 <sup>er</sup> novembre 2023.....	<i>Toussaint</i>	9-10 mai 2024.....	<i>Ascension</i>
8 décembre 2023.....	<i>Imm. Conception</i>	20 mai 2024.....	<i>Lundi de Pentecôte</i>
24-25-26 décembre 2023.....	<i>Noël</i>	30 mai 2024.....	<i>Fête Dieu</i>
31 déc. – 1-2 janvier 2024.....	<i>St Sylvestre</i>		

## A qui s'adresser ?

Mon portail / coordination pour la petite enfance	modifications de contrat, résiliation
Mon portail / structure d'accueil	vacances, congés, dépannages, absences
<a href="http://www.valdebagnes.ch/enfanceformation">www.valdebagnes.ch/enfanceformation</a>	informations, règlements, formulaires

## Objets personnels

Par mesure de sécurité, les bijoux et les petits objets sont interdits afin d'éviter tout risque de suffocation. Les jouets personnels sont interdits.

## Sommeil

Selon notre ligne pédagogique et pour le bien-être de l'enfant, nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

## Habillement

Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison. Pour éviter les pertes, il est judicieux d'écrire le nom et prénom de l'enfant sur ses effets personnels.

## Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion.

Lors de prise d'antibiotique, l'enfant est accepté en structure après 48h d'antibiothérapie. Le retour de l'enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité.

## HORAIRES CRECHE

---

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h45.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	12h30-13h00	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 8h (hors délais, repas et collations facturés).

### CRECHE : Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- Photo de l'enfant
- Paquet de couches (au besoin)
- Doudou, lolette et sac de couchage selon les habitudes (possible de laisser en structure)
- Habits de rechange
- Habits pour l'extérieur selon la saison et la météo (habits de ski, etc.)

### Vacances

En crèche, 30 jours de vacance non facturés par enfant et par année, au prorata temporis, sont à disposition, en plus des 3 semaines de fermeture de la structure. Pour les utiliser les parents doivent les inscrire via MonPortail, au plus tard 2 semaines avant les vacances désirées.

## HORAIRES UAPE

---

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 18h45.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	13h00-13h30	Dès 16h15

Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 8h (hors délais, repas et collations facturés).

## Vacances scolaires

En uape, les inscriptions pour les vacances scolaires doivent se faire via MonPortail au plus tard 1 mois avant le début de la période désirée. Toute fréquentation vacances réservée sera débitée.

## Sécurité

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- Les enfants de 1H et 2H sont accompagnés par le personnel éducatif.
- Les écoliers de 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Des chemins sont définis avec la police pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE. Pour la bonne sécurité des enfants, ils doivent impérativement être respectés.
- Les enfants utilisant une trottinette ou un vélo doivent porter un casque, sous peine de se voir confisquer leur moyen de transport.

## Liste de matériel (à étiqueter au nom de l'enfant)

- Photo (uniquement pour les nouveaux inscrits)
- Habits adaptés à la météo

# SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE

---

## Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et ne savent pas à qui confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Prix : CHF 5.-/h.

### Contact

027 324 47 50      [www.croix-rouge-valais.ch](http://www.croix-rouge-valais.ch)